

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 15 AVRIL A 17H00**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de FOREZ-EST, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de Monsieur Jacques LAFFONT doyen d'âge, puis de Monsieur Pierre VERICEL comme nouveau Président, pour procéder à son installation suite aux élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026, à la Maison de la Commune de Feurs. Conformément au CGCT, le quorum est atteint.

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA, M. Christophe LAMURE, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Georges SUZAN, Mme Marie-Christine BERTHOLLET, M. Jean-Louis BEYRON, M. Ludovic PADUANO, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, M. Christophe LYON, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, M. Pascal BERNARD, M. Alain CHAPUIS, M. Benoit COUTURIER, Mme Sylvie DELOBELLE, Mme Anne-Flore GACON, Mme Marine GUILLOT, M. Jean-Pierre TAITE, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, M. Emmanuel OULION, M. Laurent THOMAS, M. Christian DENIS, Mme Dominique AVRIL, M. Thomas CHABANNES, Mme Marie-Odile MOULAGER, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Romain CARRION, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Olivier SCHMITT, Mme Maryline CHEMINAL, M. Jean-Yves DURON, M. Didier BERNE, M. Philippe FAYOLLE, M. Romain PONCET, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, Mme Elisabeth SAMOUILLE, M. Sébastien DESHAYES, Mme Sandrine RONDEPIERRE, M. Jean-Luc LAVAL, M. Pascal TISSOT, M. Éric BOUCHARD, M. Florian CHAUX, Mme Catherine CHOMAT, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, Mme Julie EBERSOLD, Mme Claire GANDIN, M. Aurélien GUICHARD, M. Giles PEREIRA, Mme Magali ROUSSET, M. Michel LAURENT

Pouvoirs : Mme Patricia CONSEILLON donne pouvoir à Sylvie DELOBELLE, M. Nicolas REY donne pouvoir à M. Christian DENIS.

Absents remplacés : Mme Simone COUBLE remplacée par Mme Florence DOSSON ; M. Bruno CHALAYER remplacé par Mme Estelle VIRIN, Mme Patricia PIOTEYRY remplacée par Mme Annick CHAUMIER, M. Gilbert GRATALOUP donne pouvoir à Mme Françoise VAGINAY.

Absent excusé : M. Patrick MATHIEU

Absent : M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Mme Marine GUILLOT

Date de la convocation : 09 avril 2026

La séance est ouverte à 17h10

1. Installation du Conseil Communautaire

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT pour assurer la présidence de l'assemblée délibérante Monsieur Jacques LAFFONT, maire de BELLEGARDE-EN-FOREZ et doyen d'âge ouvre la séance et procède à l'appel nominal des 71 conseillers communautaires comme défini dans l'arrêté préfectoral n°42-2025-09-19-00015 en date du 19 septembre 2025. Il constate le quorum et déclare que le conseil communautaire est réputé complet (tous les sièges sont pourvus) et les conseillers communautaires sont installés dans leur fonction

Monsieur Jacques LAFFONT lit le texte suivant :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vais d'abord me présenter pour ceux qui ne me connaissent pas. Jacques LAFFONT maire de Bellegarde en Forez et encore pour quelques minutes vice-président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Poste pour lequel je ne postulerai pas de nouveau. Mais si avant de quitter ce

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

poste je peux me permettre un conseil à mon successeur, nous avons au cours des mandatures précédentes développé l'accueil des jeunes enfants compétence qui contribue fortement à l'attractivité de ce territoire. Je crois que nous devons avoir une réflexion sur l'accueil collectif des mineurs. Nous ne pouvons pas en effet laisser le poids financier aux seules communes porteuses d'un service qui contribue à l'attractivité de CCFE.

Si en 2008 lors de ma première élection on m'avait dit qu'un jour je serais le doyen d'une assemblée. Les choses sont ainsi et le temps qui passe ne se rattrape guère mais le temps qui passe ne se rattrape plus chantait Barbara, et puisque je suis dans les citations permettez-moi celle-ci en clin d'œil à notre ancien doyen, de Corneille, non pas le chanteur l'autre plus ancien Pierre

On m'a vu ce que vous êtes
Vous serez ce que je suis-je
Au moins je vous le souhaite.

En tant que doyen je veux vous raconter une histoire comme un grand père pour endormir ses petits-enfants mais ce soir il ne s'agit pas de vous dire bonne nuit les petits mais plutôt de vous faire prendre conscience de l'importance de l'instant présent.

En 2009 les élus de notre ancienne communauté étaient invités à une représentation théâtrale sur la vie des communautés de communes et durant cette pièce un dialogue s'engageait entre le président et le maire d'une petite commune. Le maire reprochant au président que les investissements importants piscine, cinéma, théâtre, école de musique se faisaient dans la commune centre. Le président répliquant que cela était faux la communauté ayant aussi investi dans la petite commune en réalisant la station d'épuration, l'incinérateur de déchets et même de l'emploi grâce à l'implantation d'une usine classée Sévés

Alors cela n'est que caricature mais il nous appartiendra ainsi qu'à l'équipe exécutive de veiller que cela reste de la caricature et qu'ensemble nous fassions en sorte que la formule de faire ensemble ce que nous ne pourrions pas faire seul ne soit pas un vœu pieux. »

2. Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité Madame Marine GUILLOT comme secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 04 mars 2026

En application du principe de continuité des engagements, il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 04 mars 2026.

Décision du Conseil Communautaire pour l'approbation du PV du 04 mars 2026

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION : 02	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

4. Election du Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Constitution du bureau de vote et explication des modalités de vote :

Monsieur le doyen d'âge rappelle qu'en application des articles L 5211-1, L 5211-4, et L 5211-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le doyen d'âge compose le bureau de vote :

Président : Monsieur Jacques LAFFONT en qualité de doyen de l'assemblée

Secrétaire de bureau de vote : la secrétaire de séance Madame Marine GUILLOT benjamine de l'assemblée.

2 assesseurs à savoir les deuxième et troisième élus les plus jeunes de l'assemblée qui sont Monsieur Romain PONCET, Maire de St-Cyr-les-Vignes, et Monsieur Thomas CHABANNES, conseiller municipal de Montrond-les-Bains.

Monsieur le doyen d'âge demande si des personnes sont candidates au poste de Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Monsieur Pierre VERICEL propose sa candidature pour occuper cette fonction en indiquant : « Oui, je fais l'acte de candidature mais je ne suis pas seul » indique Pierre Véricel qui a entamé son troisième mandat de maire de Chazelles-sur-Lyon. « Avec moi, c'est une équipe, c'est un projet et une méthode qui repose sur l'écoute et la considération de tous. De toutes les communes, de la plus petite à la plus grande des communes en termes de population. Et avec l'idée de toujours chercher le consensus. Parce que la finalité, c'est d'arriver à faire corps pour faire progresser tout le territoire. » Devant l'assemblée, le candidat présente l'équipe qu'il propose d'élire à ses côtés, « une équipe qui fait sens, d'expérience mais renouvelée aussi, et qui essaie d'être représentative du territoire ».

Pour l'accompagner dans sa fonction de Président, il propose pour le bureau communautaire une équipe composée de 14 VP et 3 membres du bureau qui auront rang de conseillers délégués, à savoir :

Pierre VERICEL – Communication, Numérique et systèmes d'information – Coopération aidé d'un conseiller délégué Christophe GUILLARME pour l'inclusion numérique (France services et conseiller numérique) et systèmes d'information :

- Réseaux numériques et informatiques, transformation digitale, cybersécurité, services en ligne, SIG, RGPD.
- Communication institutionnelle (interne et externe), participation citoyenne, concertation, conseil de développement.

Jean-Pierre TAITE - Mutualisation, actions sociales et services à la population, animation CPER

- Aides sociales, santé et piscine intercommunale
- Pilotage Ecoparc Balbigny- animation CPER -Contrat Région

Didier BERNE– Finances, service juridique, marchés publics et prospectives :

- Budget, fiscalité, coopérations territoriales, politiques contractuelles, contrôle de gestion, prospective financière, marchés publics et affaires juridiques, achat public.

Florian CHAUX – Aménagement du territoire et mobilités :

- Transports collectifs, mobilités douces, schéma cyclable, ...
- Programme local de l'habitat (PLH), logement social, rénovation énergétique, OPAH-RU, AAGV.
- Participation à l'aménagement économique secteur sud

Maryline CHEMINAL– Petite enfance, enfance et jeunesse :

- Politiques petite enfance / enfance / jeunesse, guichet unique, parentalité.

Sylvain DARDOULLIER - Urbanisme et planification :

aidé d'un conseiller délégué au PLUi et planification stratégique Jérôme PIGERON

- SCOT, PLUi, ADS, politique foncière, planification stratégique.

Christian DENIS - Développement économique, emploi et commerce :

aidé d'un conseiller délégué au commerce de proximité, centre bourg, artisanat et clubs sportifs Emmanuel OULION

- Zones d'activités, accompagnement des entreprises, emploi, innovation.
- Commerce de proximité et centre bourg, artisanat

Jean-François RASCLE – Gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif :

- Gestion du petit cycle de l'eau : service public de l'eau et de l'assainissement, relations avec les syndicats.

Dominique RORY – Gestion de la GEMAPI (Grand cycle de l'eau) et PICS :

- Gestion du grand cycle de l'eau, GEMAPI et relations avec les syndicats
- PICS

Gilles DUPIN – Transition écologique, développement durable et agriculture

- PCAET, COT, énergies renouvelables, sobriété énergétique, biodiversité, plan climat, Plan Alimentaire Territorial.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Frédéric LAFOUGERE – Culture :

- Lecture publique, équipements culturels, soutien aux associations, patrimoine bâti et immatériel, micro-folie, ludothèque.

Christian MOLLARD – Attractivité - Promotion touristique :

- Office de tourisme/SPL, randonnées, promotion du territoire.

Georges ROCHETTE – Gestion et valorisation des déchets :

- Collectes, déchetteries, relations syndicats (SYDEMER)
- Valorisation des déchets

Simone COUBLE– Ressources humaines, attractivité des métiers territoriaux et à la Performance publique

- Orientations stratégiques RH, formation, GPEC/GEPP, relations sociales et prévention.

Sébastien DESHAYES – Gestion des infrastructures communautaires et patrimoine

- Entretien de la voirie communautaire et zones d'activités, des bâtiments intercommunaux, espaces verts, ...

Monsieur Pierre VERICEL indique que son équipe s'appuiera sur le projet de territoire.

Chaque Conseiller Communautaire met son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	06
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32

Ont obtenu	M. VERICEL	Pierre	60 Voix
	M.DARDOULLIER	Sylvain	01 Voix
	M.LAVAL	Jean-Luc	01Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	01Voix

Monsieur Pierre VERICEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions et assure la présidence de l'Assemblée.

Applaudissements de la salle.

Monsieur Pierre VERICEL remercie les élus de leur confiance qu'ils lui ont témoignés en l'élisant Président de la Communauté de Communes de Forez-Est et réaffirme qu'il sera le Président de tous les élus et de toutes les communes, qu'il sera présent pour exercer ses fonctions de Président et qu'il a beaucoup d'optimisme pour l'avenir du territoire de Forez-Est. Il rappelle que derrière lui il a une équipe et c'est en équipe qu'il veut travailler au bénéfice de la CCFE.

5. Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du bureau de la Communauté de Communes de Forez-Est

Sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, élu Président, le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents et autres membres du bureau mais avant il faut fixer le nombre de VP et autres membres du bureau.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes peut disposer de 15 Vice-présidents maximums. Au vu de ces éléments, il propose de fixer ce nombre à 14 avec 3 autres membres du bureau pour compléter le bureau communautaire.

Décision du Conseil Communautaire pour fixer à 14 le nombre de VP et 3 le nombre de autres membres pour le bureau :

POUR : 67	CONTRE :	ABSTENTION : 02	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Le Conseil Communautaire a donc fixé à 14 le nombre des Vice-Présidents et à 3 le nombre des « autres membres » du bureau.

6. Elections des Vice-Présidents et autres membres du bureau de la Communauté de Communes de Forez-Est

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents se calque sur celle du Président. Par application de l'article L 2122-7 du CGCT, l'élection des Vice-Présidents a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. Il ne peut être élu que parmi les conseillers communautaires titulaires.

Le Président compose le bureau de vote :

Président : Pierre VERICEL en tant que Président de la CCFE

Secrétaire de bureau de vote : Madame Marine GUILLOT

3 assesseurs : le doyen d'âge, Monsieur Jacques LAFFONT, et Messieurs PONCET et CHABANNES.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre TAITE pour le poste de premier Vice-Président en charge de l'action sociale, services à la population, la piscine intercommunale et Ecoparc de Balbigny.

Monsieur Jean-Pierre TAITE, maire de la commune de FEURS indique être content d'intégrer cette équipe et apprécie la franchise et la loyauté du Président VERICEL d'une part et d'autre part souligne le travail réalisé à la CC Forez-Est entre 2022 et 2026.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 1^{er} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	09
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31

Ont obtenu	M. TAITE	Jean-Pierre	58 Voix
	M. BERNE	Didier	01 Voix
	M DESHAYES	Sébastien	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Jean-Pierre TAITE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Premier Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Vice-Président.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Didier BERNE, pour le poste de deuxième Vice-Président en charge des finances, du service juridique, des marchés publics et de la prospective.

Monsieur Didier BERNE, maire de Rozier-en-Donzy, prend la parole en indiquant qu'il est élu depuis 2008, Maire depuis 2014 et qu'il a été successivement VP au cycle de l'eau de 2020 à 2022 puis VP aux finances depuis juillet 2022.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 2^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue (3)	34

Ont obtenu	M. BERNE	Didier	65 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Didier BERNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Florian CHAUX pour le poste de troisième Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et des mobilités. Monsieur Florian CHAUX, nouveau maire de Veauche, indique sa volonté de s'engager pour faire avancer les politiques publiques liées à la mobilité et à l'habitat comme il le fera sur la commune de Veauche.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 3^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	08
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	61
Majorité absolue (3)	31

Ont obtenu	M.CHAUX	Florian	59 Voix
	M.DUBOIS	Gérard	01 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Florian CHAUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Madame Maryline CHEMINAL, maire de Poncins, pour le poste de quatrième Vice-Présidente en charge de la petite enfance-enfance-jeunesse. Madame Maryline CHEMINAL présente son parcours : élue municipale depuis 2014, adjointe en 2019 et Maire depuis 2024. Madame Maryline CHEMINAL souligne qu'elle a été assistante maternelle pendant 11 ans et donc que c'est tout naturellement qu'elle se propose sur ce poste de VP à la petite enfance-enfance et jeunesse

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste 4^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	04
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Ont obtenu	Mme CHEMINAL	Maryline	63 Voix
	M. DESHAYES	Sébastien	02 Voix

Monsieur le Président annonce que Madame Maryline CHEMINAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée quatrième Vice-Présidente et immédiatement installée.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Sylvain DARDOULLIER pour le poste de cinquième Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification.

Monsieur Sylvain DARDOULLIER, maire d'Avezieux, indique qu'il est élu depuis 2001, Maire depuis 2008 et conseiller départemental depuis 2015 notamment sur la délégation du patrimoine historique, domaine qui le passionne. Ce dernier indique qu'il postule sur cette délégation car l'aménagement du territoire est important et que maintenant cette thématique ne peut-être travaillée qu'à l'échelle du territoire de la CC Forez-Est. En conclusion, il informe qu'il est très motivé par ce challenge et qu'il remercie le Président VERICEL d'avoir pensé à lui pour ce poste.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 5^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	07
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32

Ont obtenu	M. DARDOULLIER	Sylvain	60 Voix
	M.MIOCHE	Laurent	01 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Sylvain DARDOULLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christian DENIS pour le poste de sixième Vice-Présidente en charge du développement économique, l'emploi et le commerce.

Monsieur Christian DENIS, élu depuis 1989 et maire de Montchal depuis 2008, rappelle qu'il a été Directeur d'une PME pendant de nombreuses années et qu'il souhaite poursuivre le travail engagé depuis 2020.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 6^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	08
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	61
Majorité absolue	31

Ont obtenu	M.DENIS	Christian	58 Voix
------------	---------	-----------	---------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

M.DESHAYES	Sébastien	03 Voix
------------	-----------	---------

Monsieur le Président annonce que Monsieur Christian DENIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du septième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-François RASCLE pour le poste de septième Vice-Président en charge de la gestion de l'eau potable et l'assainissement collectif. Délégation qui a été divisée en deux (GEMAPI faisant l'objet d'une autre délégation) par rapport au précédent mandat au vu de la charge de travail.

Monsieur Jean-François RASCLE, maire de Cuzieu depuis 2020, indique qu'il veut poursuivre le travail engagé par lui et les services de l'intercommunalité depuis début 2025 le concernant notamment en accompagnant les communes dans les transferts des compétences eau potable et assainissement collectif.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 7^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote, il est alors procédé au vote.

Il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	07
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32

Ont obtenu	M. RASCLE	Jean-François	60 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	01 Voix
	Mme TERRAILLON	Régine	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Jean-François RASCLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du huitième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Dominique RORY pour le poste de huitième Vice-Président en charge de la GEMAPI et du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Monsieur Dominique RORY, maire de St-Jodard depuis 2020 et élu depuis 2014 explique l'intérêt de cette délégation et exprime sa volonté de travailler sur ces dossiers à enjeux en termes environnemental et de prévention des risques naturels dans le cadre des inondations notamment.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 8^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	04
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Ont obtenu	M. RORY	Dominique	63 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	02 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Dominique RORY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé huitième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du neuvième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Gilles DUPIN pour le poste de neuvième Vice-Président en charge de la transition écologique, développement durable et agriculture. Monsieur Gilles DUPIN, maire de Balbigny depuis 2014 mais élu municipal dès 1989, rappelle le travail réalisé depuis 2017 au sein de notre EPCI dans cette délégation et le vœu de poursuivre son engagement pour appréhender au mieux les transitions environnementales que devra gérer notre territoire.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 9^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	04
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

Ont obtenu	M. DUPIN	Gilles	62 Voix
	M.VELUIRE	Pascal	01 Voix
	Mme RONDEPIERRE	Sandrine	01 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Gilles DUPIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé neuvième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du dixième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Frédéric LAFOUGERE pour le poste de dixième Vice-Président en charge de la culture. Monsieur Frédéric LAFOUGERE, maire de St-Marcel-de-Félines depuis octobre 2017 remercie le Président VERICEL pour sa confiance et indique qu'il fera le maximum pour porter la politique culturelle et à l'échelle des 42 communes. Il reconnaît ne pas être un spécialiste de la culture mais son passé de CPE au lycée du Forez lui a appris à voir comment monter des projets autour de partenariats et enfin d'avoir une vision systémique de la culture sur le territoire.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 10^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	04
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Ont obtenu	M.LAFOUGERE	Frédéric	63 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	02 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Frédéric LAFOUGERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé dixième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du onzième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christian MOLLARD pour le poste de onzième Vice-Président en charge du tourisme. Monsieur Christian MOLLARD, maire de Panissières depuis 2014 et élu depuis 2001, explique le travail réalisé sur cette délégation depuis 2020 et les dossiers à poursuivre notamment avec la SPL tourisme à finaliser avec nos collègues de Loire Forez Agglomération.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 11^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	04
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

Ont obtenu	M. MOLLARD	Christian	63 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	02 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Christian MOLLARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé onzième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du douzième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Georges ROCHETTE pour le poste de douzième Vice-Président en charge de la gestion et valorisation des déchets. Monsieur Georges ROCHETTE, adjoint au maire de Montrond-les-Bains et VP aux déchets depuis 2020, rappelle qu'il a mené à bien l'harmonisation de la fiscalité des déchets, dossier complexe avec à la fin un passage à la REOM voté à l'unanimité. Il souligne le travail de la commission « gestion et valorisation des déchets » depuis 2020 et non sans humour indique que si on a aimé la saison 1 le concernant on adorera la saison 2.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 12^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote. Il est alors procédé au vote

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	04
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Ont obtenu	M. ROCHETTE	Georges	61 Voix
	M.DESHAYES	Sébastien	03 Voix
	M.RONDEPIERRE	Sandrine	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Georges ROCHETTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée douzième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du treizième Vice-Président.

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Simone COUBLE pour le poste de treizième Vice-Présidente en charge des ressources humaines, l'attractivité des métiers territoriaux et à la performance publique.

Madame Simone COUBLE, maire de Cleppé, étant absente, a demandé à Monsieur Didier BERNE de lire le discours suivant écrit à la troisième personne :

« Monsieur le Président, Chers collègues conseillers communautaires,

Permettez-moi tout d'abord, avant d'aborder le cœur de cette intervention, d'exprimer mes regrets pour l'absence ce jour de notre collègue Simone COUBLE, Vice-Présidente sortante en charge des Ressources Humaines. Comme vous le savez, elle a œuvré avec engagement durant ce mandat 2020-2026 pour moderniser notre gestion des ressources humaines, dans un contexte qu'elle qualifiera de défiant pour les employeurs territoriaux. Je tiens à saluer son travail, et son rôle dans le dialogue social au sein de notre intercommunalité.

Son absence aujourd'hui ne doit pas occulter l'urgence des enjeux qui nous attendent. Les collectivités territoriales sont à la croisée des chemins : d'un côté, des attentes croissantes des agents en matière de qualité de vie au travail, de formation et de parcours professionnels ; de l'autre, des contraintes budgétaires et démographiques qui pèsent sur notre capacité à recruter et fidéliser. Forez Est n'échappe pas à cette réalité, et c'est avec humilité, mais aussi avec détermination, que Simone COUBLE se porte candidate à la Vice-Présidence en charge des Ressources Humaines.

Son premier défi est celui de l'attractivité. Comment faire de Forez Est un employeur de référence, capable d'attirer des talents dans un bassin d'emploi concurrentiel. La réponse ne réside pas seulement dans des recrutements, mais dans une stratégie globale

- Des parcours professionnels dynamiques : En développant la mobilité interne, les formations certifiantes.
- Une qualité de vie au travail développée pour le besoin des agents : Télétravail, horaires aménagés, prévention des risques psychosociaux...
- Un dialogue social renforcé

Le second défi est celui de l'adaptation. Les métiers territoriaux évoluent : transition écologique, numérique, vieillissement de la population... Nos agents doivent être accompagnés pour monter en compétences. Elle propose trois axes concrets :

- Un plan de formation ambitieux
- Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- Une politique de recrutement innovante : En diversifiant nos canaux (réseaux sociaux, forums emploi, partenariats avec Pôle Emploi)

Un mandat au service des agents et du territoire.

Monsieur le Président, chers collègues, si vous accordez à Simone COUBLE votre confiance aujourd'hui, elle s'engage à porter cette ambition avec rigueur, écoute et détermination. Les défis sont nombreux, mais les opportunités le sont tout autant.

En conclusion : une collectivité forte, c'est une collectivité qui prend soin de ses agents.

Simone COUBLE vous remercie de l'attention que vous voulez bien apporter à sa candidature malgré son absence ».

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 13^{ème} VP.

Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :

69

A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls

07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés
Majorité absolue

62
32

Ont obtenu	Mme COUBLE	Simone	55 Voix
	M. DESHAYES	Sébastien	03 Voix
	Mme RONDEPIERRE	Sandrine	01 Voix
	Mme BLEIN	Magali	01 Voix
	M. BERNE	Didier	01 Voix
	M.PIGERON	Jérôme	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Madame Simone COUBLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée treizième Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Applaudissements de la salle.

ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatorzième Vice-Président. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Sébastien DESHAYES pour le poste de quatorzième Vice-Président en charge de la gestion des infrastructures communautaires et patrimoine. Monsieur Sébastien DESHAYES, maire de St-Médard-en-Forez, prononce le discours suivant :

« Bonsoir à toutes et à tous,

Je me présente, Sébastien Deshayes, j'ai 52 ans. Je suis maire de la commune de Saint-Médard-en-Forez, vice-président en charge de l'aménagement des zones économiques et des infrastructures routières, et technicien territorial au Département de la Loire. Depuis la création de notre intercommunalité en 2017, j'ai eu l'honneur et la responsabilité de m'investir pleinement dans le développement de notre territoire. Cette expérience m'a permis de participer concrètement à la réalisation de nombreux projets structurants.

Parmi eux, je peux citer notamment :

- la réhabilitation de la grande usine de Balbigny,*
- la création de l'aire de covoiturage de Balbigny,*
- la construction du siège de la communauté de communes,*
- l'aménagement de la gare de Montrond-les-Bains,*
- le développement de zones économiques comme Marclopt et des Vorzines à Bellegarde,*
- ou encore la modernisation de nos déchetteries et l'entretien de nos 36 zones artisanales.*

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, et je tiens à souligner ici l'engagement de l'ensemble des élus et des équipes qui y ont contribué.

Au-delà de ces projets, j'ai également initié un dispositif concret et utile pour nos communes : la mise en place d'un marché de voirie mutualisé, permettant aux collectivités volontaires de simplifier leurs démarches administratives tout en bénéficiant de prix maîtrisés et stables. C'est un outil pragmatique, pensé pour répondre aux réalités du terrain.

Aujourd'hui, fort de cette expérience, je reste profondément engagé au service de notre territoire.

Je souhaite poursuivre le travail engagé avec la même énergie, la même rigueur et le même sens du collectif.

Dans un contexte où les contraintes financières sont de plus en plus fortes, notamment sur les infrastructures routières, je suis convaincu que nous devons aller plus loin.

Cela passera par une réflexion sur des solutions techniques innovantes, notamment sur les types de revêtements, afin de réduire les coûts sans compromettre la qualité.

Si vous me renouvelez votre confiance, je m'engage à renforcer encore ma disponibilité et mon investissement, pour être au plus près des besoins de chacune de nos communes.

Je tiens également à saluer mes collègues candidats. Leur engagement témoigne de la richesse et du dynamisme de notre intercommunalité. C'est dans cet esprit de respect et de complémentarité que nous devons continuer à avancer ensemble parce que notre territoire mérite un engagement total, constant et concret, je vous propose de poursuivre ce travail à vos côtés.

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste de 14^{ème} VP. Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

Il est alors procédé au vote

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	03
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

Ont obtenu	M. DESHAYES	Sébastien	66 Voix
------------	-------------	-----------	---------

Monsieur le Président annonce que Monsieur Sébastien DESHAYES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé quatorzième Vice-Président et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christophe GUILLARME en tant qu'autre membre du bureau en charge de l'inclusion numérique et des systèmes d'information.

Monsieur Christophe GUILLARME, maire de Civens depuis 2014 souligne sa volonté de porter avec sérieux cette délégation avec le Président VERCIEL

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste d'un autre membre du bureau.

Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	03
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

Ont obtenu	M. GUILLARME	Christophe	66 Voix
------------	--------------	------------	---------

Monsieur le Président annonce que Monsieur Christophe GUILLARME ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé autre membre du bureau et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un autre membre du bureau.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jérôme PIGERON en tant qu'autre membre du bureau en charge du PLUi et planification en lien avec Sylvain DARDOUILLER 5^{ème} VP.

Monsieur Jérôme PIGERON, maire d'Essertines-en-Donzy depuis 2020, exprime l'envie de mener à bien le travail autour du PLUi et la planification stratégique en urbanisme pour Forez-Est

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste d'un autre membre du bureau.

Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	05
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	64
Majorité absolue	33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Ont obtenu	M. PIGERON	Jérôme	63 Voix
	Mme TERRAILLION	Régine	01 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Jérôme PIGERON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé autre membre du bureau et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

ELECTION D'UN AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un autre membre du bureau. Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Emmanuel OULION en tant qu'autre membre du bureau en charge du commerce de proximité, centre bourg, artisanat et le sport. Monsieur Emmanuel OULION 52 ans, marié avec deux enfants, adjoint au maire de Marclopt depuis 3 mandats, souligne son intérêt pour le commerce et le sport et l'engagement qu'il est prêt à mettre pour servir nos habitants.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres personnes candidates au poste d'un autre membre du bureau.

Aucune autre candidature, il est alors procédé au vote.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	69
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls	03
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

Ont obtenu	M. OULION	Emmanuel	63 Voix
	M. MIOCHE	Laurent	01 Voix
	M. DESHAYES	Sébastien	02 Voix

Monsieur le Président annonce que Monsieur Emmanuel OULION ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé autre membre du bureau et immédiatement installé.

Applaudissements de la salle.

7. Lecture de la charte de l'élu local

Une lecture de la charte de l'élu local a été réalisée par Monsieur le Président.

8. Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et aux membres du bureau

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Le (la) Président(e) expose que pour le bon fonctionnement de la CCFE, le conseil communautaire peut lui déléguer ainsi qu'au bureau une partie de ses attributions. Les décisions ainsi prises par le (la) Président(e) et le bureau par délégation du conseil feront l'objet d'une information à chaque séance du conseil et en amont seront inscrites dans la note de synthèse.

Il est rappelé que le (la) Président(e), les Vice-Présidents et autres membres du bureau ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte financier unique,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 (dépenses obligatoires par la loi et acquittement des dettes),
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

- De l'adhésion à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Ces deux projets de délégations ont été validés lors de la réunion des Maires du 08 avril dernier. Enfin, ces projets de délégations ont reçu un avis favorable du contrôle de légalité sur le fond juridique.

CONTENU

8.1 Le (la) Président(e) est chargé(e) par délégation du conseil communautaire d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il est rappelé au regard de l'article énoncé ci-dessus que le(la) président(e), les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

De plus, conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, en sa qualité de chef des services de l'établissement, est compétent pour prendre tous les actes relatifs à l'organisation, à la gestion et à la direction des services de la Communauté de Communes, ainsi qu'à la gestion du personnel.

CONTENU

Le président est chargé, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation du conseil communautaire, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

I. En matière financière :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, dans la limite de 5 000 000€ (cinq millions d'euros) sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- Ouvrir ou renouveler une ligne de crédit de trésorerie à condition qu'elle ait été prévue au budget, pour une durée maximale de 24 mois ;
- Solliciter des subventions pour la réalisation de projets communautaires et signer tous documents afférents à la finalisation de ces dossiers, y compris les conventions financières relatives au versement des subventions ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la CC Forez-Est ;
- Approuver le versement d'indemnités de dédommagement en cas de dégâts causés à des propriétés privées par les travaux ou passages pour les chantiers communautaires dans la limite de 10 000 € (dix mille euros) par dossier ;
- Examiner et, le cas échéant, faire droit aux demandes de remboursement dans le cadre très exceptionnel de prise en charge par des personnes privées de travaux sur le domaine public relevant de la charge de la CC Forez-Est, dans la limite de 2 000 € (deux mille euros) par dossier ;
- Signer toute convention de mandat ou convention de facturation ayant reçu l'avis conforme préalable du comptable public ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

II. En matière de commande publique :

- Prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats de la commande publique d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et services et d'un montant inférieur à 1 000 000 € (un million d'euros) pour les marchés de travaux ; ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants ;
- Prendre toute décision concernant les avenants ou modifications de marché n'ayant pas d'incidence financière ou n'entraînant pas une augmentation cumulée du montant du contrat initial supérieure à 5% pour tous les marchés y compris ceux d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services et ceux d'un montant supérieur à 1 000 000€ (un million d'euros) pour les marchés de travaux ;
- Déclarer sans suite une procédure, y compris dans le cadre des marchés d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées pour les marchés de fournitures et services et ceux d'un montant supérieur à 1 000 000€ (un million d'euros) pour les marchés de travaux, pour les seuls motifs d'infructuosité suivants : aucune candidature ou aucune offre n'a été remise ou en raison de la seule présentation de candidatures irrecevables au sens de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique ou en raison de la seule présentation d'offres irrégulières au sens de l'article L. 2152-2 du code de la commande publique ou en raison de la seule présentation d'offres inacceptables au sens de l'article L. 2152-3 du code de la commande publique ou en raison de la seule présentation d'offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique ;
- Approuver toute convention de groupement de commande et prendre toute décision concernant leurs éventuels avenants ;
- Approuver les conventions relatives au transfert de maîtrise d'ouvrage (total ou partiel) liant la CC Forez-Est à une autre personne publique conformément à l'article L.2422-12 du code de la commande publique ;

III. En matière de patrimoine et de foncier :

- Conclure et signer les baux et conventions des occupants des biens appartenant à la CC Forez-Est ou des biens liés à l'exercice de ses compétences dans la limite d'une durée de 10 ans et des tarifs fixés par le Conseil Communautaire y compris les actes relatifs à leur révision et leur résiliation ;
- Procéder aux acquisitions et cessions foncières lorsque leurs montants sont inférieurs à 15 000 €, au vu de l'avis des domaines quand celui-ci est nécessaire et dans une limite maximale motivée de 10% de la valeur fixée par l'avis ; ainsi que tous documents afférents à la finalisation des dossiers ;
- Signer tout document relatif à l'établissement des servitudes utiles aux compétences communautaires, grevant les propriétés de la CC Forez-Est ou bénéficiant aux propriétés de la CC Forez-Est ;
- Signer toutes conventions de passage sur des terrains privés nécessaires à l'exercice des compétences communautaires ;
- Décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers, jusqu'à 20 000 € ;
- Approuver les procès-verbaux et conventions de transfert et de mise à dispositions et de fin de mise à disposition des biens et propriétés utiles à l'exercice des compétences intercommunales ;
- Procéder au classement et au déclassement du domaine public des biens de la CC Forez-Est ;
- Signer tout document lié à la gestion foncière pour le compte de CC Forez-Est notamment les actes suivants : procès-verbal de bornage, plans de bornage, de division, réunion et division de parcelles cadastrales, demande avis France domaine ;

IV. En matière d'urbanisme :

- Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la CC Forez-Est préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Signer dans le cadre des compétences communautaires, tout document relatif à des projets inscrits au budget et notamment les dossiers réglementaires liés à ces projets (exemple : pour l'urbanisme : permis de construire, d'aménager, déclarations préalables pour l'environnement : dossier loi sur l'eau, évaluation environnementale, porter à connaissance) ;
- Exercer, au nom de CC Forez-Est, le droit de préemption urbain sur les zones à vocation économique où le conseil communautaire l'a institué, ou sur ces mêmes zones, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code de l'urbanisme à la commune et tout organisme public ou privé ayant compétence pour exercer ce droit ; A ce titre, il pourra également décider de ne pas exercer ce droit à l'occasion des déclarations d'intention d'aliéner ;

- Emettre, au nom de la CC Forez-Est, les avis relatifs à l'eau potable et à l'assainissement collectif dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, et d'y formuler, le cas échéant, toutes prescriptions techniques ou réserves relevant de ses compétences, et de notifier ces avis aux autorités compétentes ;

V. En matière d'administration générale :

- Intenter au nom de la CC Forez-Est les actions en justice ou défendre la CC Forez-Est dans les actions intentées contre elle. Cette délégation comprendra le pouvoir d'ester en justice au nom de la CC Forez-Est ou défendre l'établissement public devant toutes les juridictions en première instance, y compris en appel, en cassation et en référé et à se constituer partie civile devant les juridictions pénales en première instance. Cette délégation comprendra également le pouvoir de se désister des actions susmentionnées ;
- Assurer le suivi et l'exécution des contrats d'assurance de la CC Forez-Est, incluant la gestion des sinistres, l'acceptation des indemnités y afférentes et le règlement des conséquences dommageables des accidents impliquant les biens de la CC Forez-Est ;
- Prendre toute décision concernant la prévention et le règlement par transaction, conformément à l'article 2044 du Code civil, des litiges nés ou à naître quelle que soit la matière et notamment les sinistres garantis ou non-garantis par les contrats d'assurances ou inférieurs aux franchises, dans la limite de 50 000 € (cinquante mille euros) ;
- Signer toutes conventions, notamment les conventions d'objectifs et de moyens, avec les entités bénéficiant d'une subvention votée par le conseil communautaire ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
- Délivrer, au nom de la CC Forez-Est, les attestations et avis relatifs à la conformité des branchements aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, notamment à l'occasion des mutations ou des demandes d'autorisations d'urbanisme, d'en notifier les résultats, d'assortir ces avis de prescriptions ou demandes de mise en conformité le cas échéant, et de signer tout document afférent ;
- Signer toutes les conventions avec des personnes morales de droit public n'ayant aucune incidence financière ou uniquement en recettes, sous réserve que celles-ci respectent les principes de transparence et de légalité, dans la limite d'une durée de 2 ans ;

VI. En matière de ressources humaines :

- Signer les conventions d'adhésion, de prestations ou relatives à la coopération avec le Centre de Gestion de la Loire (CDG42) ;
- Signer les conventions avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en tant qu'employeur d'un agent sapeur-pompier volontaire ;
- Adopter, modifier et résilier toutes les conventions de mise à disposition individuelle d'un agent, de mise à disposition de service ainsi que la création ou la gestion d'un service commun ;
- Attribuer des mandats spéciaux aux élus communautaires et, le cas échéant, aux agents, dans l'intérêt de la collectivité, de signer les actes y afférents, d'autoriser et d'ordonner la prise en charge et le remboursement des frais correspondants, et d'accomplir tous actes nécessaires à leur exécution, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur et dans la limite des crédits budgétaires ;

Ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par l'un des vice-présidents.

Les attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part, d'une subdélégation aux Vice-Présidents ainsi qu'au Directeur Général des Services, au Directeur Général Délégué et Directeur du Pôle Ressources.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire la plus proche, le Président rendra compte des attributions exercées par lui-même et le bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

VOTE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

- D'approuver les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Président telles que présentées ci-dessus ;
- Autoriser le Président à subdéléguer ces délégations.

Décision du conseil communautaire

POUR : 69	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

CONTENU

8.2 Le Bureau Communautaire est chargé par délégation du conseil communautaire d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Il est rappelé au regard de l'article énoncé ci-dessus que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

CONTENU

Le Bureau Communautaire est chargé, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation du Conseil Communautaire d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Effectuer des remises de dette de toute nature et accepter les créances en non-valeurs et les créances éteintes dont les listes sont proposées par le trésor public ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats de la commande publique de travaux d'un montant compris entre 1 000 000€ (un million d'euro) et le seuil de procédure formalisée pour les marchés de travaux ; ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants ;
- Valider et modifier les règlements, chartes et plans d'action à destination du personnel des différents services de la CC Forez-Est ;
- Valider et modifier les règlements intérieurs des établissements de la CC Forez-Est recevant du public (piscine, crèches, ludothèque, salle de la foule, ateliers de créateurs, aire d'accueil des gens du voyage, déchetteries, France Services, Relais Petite Enfance) ;
- Valider et modifier le règlement « bourse BAFA » et le règlement « Le grand jeu Forez-Est, mon territoire, mes commerces » ;
- Adhérer à tout organisme (hors établissement public) présentant un intérêt pour la communauté de communes ;
- Donner un avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) des différentes communes membres, et sur les documents d'urbanisme des structures intercommunales voisines (SCOT, PLUi) ;
- Donner les différents avis en tant que personne publique associée (PPA), notamment dans le cadre d'enquête publique, ou du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE) ;
- Emettre les avis conformes prévus à l'article L.152-6-9 du code l'urbanisme, dans le cadre des demandes d'autorisations d'urbanisme portant sur des changements de destination de bâtiments à destination d'exploitation agricole et forestière ;
- Emettre les avis prévus à l'article R.2324-1 et suivants du code de la santé publique en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

Ces délégations impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire la plus proche, le Président rendra compte des attributions exercées par lui-même et le bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

VOTE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'approuver les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau communautaire telles que présentées ci-dessus.

Décision du conseil communautaire

POUR : 69	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

9. Fixation des indemnités des élus

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, il appartient à ce dernier, dans les trois mois suivant son installation, de déterminer le taux d'indemnités de ses membres dans les limites prévues par les textes en vigueur.

CONTENU

Pour une communauté de communes regroupant entre 50 000 et 99 999 habitants, telle que la CC de Forez-Est, le CGCT fixe :

- Le montant de l'indemnité maximale de président à 82,49% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (*soit, à titre purement indicatif en 2026, 3 390,77 € brut mensuel pour le président*)
- Le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (*soit, à titre purement indicatif en 2026, 1 356,47 € brut mensuel pour un vice-président*)

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et vice-présidents (*soit, à titre purement indicatif en 2026 : 284 853,84 € brut annuel pour Forez-Est*). En l'espèce, le nombre de vice-présidents au sein de la CC Forez-Est est plafonné à 15.

Le conseil communautaire peut également voter des indemnités pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire avec délégation de fonction et du mandat de conseiller communautaire sans délégation de fonction, prélevées sur l'enveloppe indemnitaire globale et plafonnées à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé que :

- Les indemnités soient versées mensuellement pour le président et les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués (avec délégation de fonction) ;
- Les indemnités soient versées annuellement pour les autres conseillers communautaires ;
- Le montant desdites indemnités suive l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique et/ou l'évolution de l'indice brut terminal ;

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer les indemnités de fonction des élus de la CC Forez-Est comme suit, en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et selon le tableau joint en annexe de la présente.

**Fixation des indemnités des élus du 15 avril 2026
Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées
aux membres du Conseil communautaire de la CC Forez-Est**

<i>A titre informatif</i> Montant mensuel brut correspondant à l'indice brut 1027 au 1er janvier 2024 : 4 110,52 €	Nombre d'élus concernés par le versement de l'indemnité	Taux voté par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel indicatif au 15/04/2026 par élu
Président	1	76,72%	3 153,59 €
Vice-Président	14	30,69%	1 261,52 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Conseiller communautaire Délégué	3	6%	246,63 €
Autre Conseiller communautaire	53	1%	41,11 € Soit 493,26 € brut versés annuellement.

Le montant total des indemnités versées aux élus de la CC Forez-Est respecte les limites de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 5211-12 du Code général des collectivités territoriales. Les indemnités pourront être automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la CC Forez-Est,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du conseil communautaire

POUR : 68	CONTRE :	ABSTENTION : 01	NPPAV :
-----------	----------	-----------------	---------

10. Désignation des délégués de la Communauté de Communes de Forez-Est au syndicat de la Bombarde

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La CC Forez-Est s'est vu attribuer les compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2026. Pour l'exercice de la compétence « Eau potable », dans le cadre du principe de « représentation-substitution », ce sont donc désormais des représentants désignés par la CC Forez-Est qui vont siéger, en lieu et place des représentants communaux, au sein des instances du Syndicat de la Bombarde suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

CONTENU

La CC Forez-Est doit donc désigner 4 titulaires et 4 suppléants pour le Syndicat de la Bombarde au sein de leur assemblée délibérante.

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- De désigner en tant que représentants de la CC Forez-Est au sein des instances du Syndicat de la Bombarde les conseillers suivants :

Titulaires :

- Rémi DIAT
- Dominique RORY
- Véronique DARFEUILLE
- Julien RAMBAUD

Suppléants :

- Aymeric DUBOEUF
- Jean-François RASCLE
- Amandine BOINON
- Gérard BASSET

Décision du conseil communautaire

POUR : 69	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV :
-----------	----------	--------------	---------

11. Questions / informations diverses

Conseil des Maires : mercredi 22 avril – 17h – Au siège à Feurs

Conseil communautaire : mercredi 06 mai– 18h – Maison de la Commune

12. Décisions du Président

N° pièce registre	Date	Objet	Contenu	Visa SP
49	23/02/2026	Convention relative à l'intervention d'un médecin de crèche référent au sein de la crèche Les Petits Félines	Le Président décide d'approuver et de signer le projet de convention relatif au concours d'un médecin référent pour la Crèche LES PETITS FELINS.	23/02/2026
50	24/02/2026	Convention d'implantation sur le domaine public de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion de zones d'activité économique - ZA L'étang	Le Président décide d'approuver et de signer la convention d'implantation sur le domaine public de panneaux de signalisation entre la CC Forez-Est et la Commune de Marclopt.	25/02/2026
51	24/02/2026	Convention d'implantation sur le domaine privé de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion de zones d'activité économique - ZA du Bouchet	Le Président décide d'approuver et de signer la convention d'implantation sur le domaine privé de panneaux de signalisation entre la CC Forez-Est et la Commune d'Avezieux.	25/02/2026
52	24/02/2026	Convention d'implantation sur le domaine privé de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion de zones d'activité économique - ZA les Granges	Le Président décide d'approuver et de signer la convention d'implantation sur le domaine public de panneaux de signalisation entre la CC Forez-Est et la Commune de Saint-Cyr-Les-Vignes.	25/02/2026
53	24/02/2026	Demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre du catalogue "de villes...en village"	Le Président décide de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 600 € auprès du Département de la Loire pour la programmation du spectacle Mutissage, de l'association Jazz en Velay qui aura lieu le vendredi 10	25/02/2026

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

			juillet 2026 à Violay et de signer la demande de subvention et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.	
54	24/02/2026	Achat Cléo V hybride	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de l'entreprise SARK SIMPLICAR VEAUCHE sise 5 Bis - 5 Ter Rue Edouard Garet, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON pour un montant de 13 545.43 € HT soit 16 208.76 € TTC.	25/02/2026
55	24/02/2026	Adhésion à la convention de groupement de commandes relative au renouvellement du cadastre solaire	Le Président décide d'approuver et de signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché de renouvellement et mise à jour d'un cadastre solaire à l'échelle du département de la Loire.	25/02/2026
56	24/02/2026	Mise à disposition du logiciel Delibia pour une période de 12 mois	Le Président décide de renouveler l'abonnement annuel avec la Société DELIBIA, S.A.S. SOLYNE, sise à LE HAVRE (76), 57 rue Louis Philippe quant à l'utilisation du logiciel DELIBIA, et ce pour un montant de 13 275 € HT soit 15 930 € TTC et de passer commande.	25/02/2026
57	25/02/2026	Attribution du marché public prestation de services pour la réalisation du faucardage des roseaux - Lot 1 - Chambon Paysage TP	Le Président décide d'attribuer et de signer le lot 1 du marché public de services « Prestation de services pour la réalisation du faucardage des roseaux sur les stations d'épuration de type filtres plantes de roseaux » avec le candidat CHAMBON PAYSAGE TP sise 418 route de Montrond, 42 110 Saint-Laurent-La-Conche, pour un montant total de 23 520.00 € HT soit 28 224.00 € TTC.	25/02/2026
58	25/02/2026	Attribution du marché public prestation de services pour la réalisation du faucardage des roseaux - Lot 2 - Alliance Environnement	Le Président d'attribuer et de signer le Lot 2 du marché public de services « Prestation de services pour la réalisation du faucardage des roseaux sur les stations d'épuration de type filtres plantes de roseaux » avec le candidat ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION sise 130 rue Clément Ader, CS 10500, 34 400 Lunel, pour un montant total de 12 040,00 € HT soit 14 448,00 € TTC.	25/02/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

59	27/02/2026	Achat Peugeot 208 électrique	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de l'entreprise CHEMINAL ET CIE sise Route de Saint Etienne, 42110 FEURS pour un montant TTC de 19 526 € et de passer commande.	27/02/2026
60	27/02/2026	Achat Peugeot Partner électrique	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de l'entreprise CHEMINAL ET CIE sise Route de Saint Etienne, 42110 FEURS pour un montant de 14 000 € TTC.	27/02/2026
61	27/02/2026	Convention d'implantation sur le domaine public de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion de zones d'activité économique - ZA Chanlat	Le Président décide d'approuver et de signer la Convention d'implantation sur le domaine public de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion des zones d'activité économique entre la CC Forez-Est et la Commune de Balbigny.	27/02/2026
62	27/02/2026	Création d'une terrasse en lames composite à la crèche de Saint Marcel de Félines	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de la SARL ENTRE PISCINE ET JARDINS, dont le siège social est à EPERCIEUX-SAINT-PAUL (42110), ZA de Bois Vert II pour un montant de 9 446.03 € HT, soit 11 335.24 € TTC et de passer commande.	27/02/2026
63	27/02/2026	Analyse en hygiène alimentaire par société Terana dans les crèches	Le Président décide d'approuver et de signer la proposition commerciale de la société TERANA sise 20 Rue Aimé Ludel, 63370 LEMPDES, pour un montant total de 1 945,50 € HT soit 2 334,60 € TTC ainsi que tout documents qui en découlent.	27/02/2026
64	02/03/2026	Avenant de scission / Transfert partiel - Marché de travaux - Renouvellement et mise en séparatif des réseaux d'assainissement - Commune de Rivas	Le Président d'approuver et de signer l'avenant au marché de travaux « Renouvellement et mise en séparatif des réseaux d'assainissement Rue du Bourg et Chemin de la Vorzillière – Commune de Rivas » aux conditions prévues dans l'avenant.	03/03/2026
65	02/03/2026	Avenant de scission / Transfert partiel - Marché de maîtrise d'œuvre - Renouvellement et mise en séparatif des réseaux d'assainissement - Commune de Rivas	Le Président décide d'approuver et de signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre « Renouvellement et mise en séparatif des réseaux d'assainissement Rue du Bourg et Chemin de la Vorzillière – Commune de Rivas » aux conditions prévues dans l'avenant.	03/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

66	03/03/2026	Avenant n°2 au contrat de prestations de transport par MAISAVIA	Le Président décide d'approuver et de signer l'avenant au contrat de prestations de transports avec la société MAISAVIA aux conditions prévues dans l'avenant.	04/03/2026
67	03/03/2026	Prestations de traçage hydrogéologique sur le captage P1 du Val d'Anzieux par GINGER BURGEAP - Travaux station de Grangeon Badoit	Le Président décide d'approuver la proposition financière de la société GINGER BURGEAP sise 19 Rue de la Villette, 69 425 LYON CEDEX 3, pour un montant total 11 960.00 € HT soit 14 352.00 € TTC.	04/03/2026
68	03/03/2026	Réalisation de diagnostics amiante à Balbigny dans le cadre des travaux sr réseaux humides par BOBTP et AD LAB	Le Président d'approuver la proposition financière des sociétés BOBTP sise 10 Montée du Dr Schweitzer 42130 BOEN SUR LIGNON, et AD LAB sise 7 ZA du Plat du Pin 69690 BRUSSIEU, pour un montant total de 5 630.00 € HT soit 6 756.00 € TTC.	04/03/2026
69	03/03/2026	Prestations de maintenance de l'Ozoneur de l'usine d'eau potable de Chazelles-sur-Lyon par Veolia WTS Eau industrielle	Le Président décide d'approuver la proposition financière de la société VEOLIAWTS EAU INDUSTRIELLE sise Immeuble l'Aquarène, 1 Place Montgolfier 94 417 ST MAURICE, pour un montant total de 5 187.75 € € HT soit 6 225.31 € TTC.	04/03/2026
70	03/03/2026	Mission géotechnique CELIGEO - Chazelles-sur-Lyon Route de Montbrison - Mise en séparatif et renouvellement réseaux AEP	Le Président décide d'approuver la proposition financière de la société CELIGEO sise Impasse de l'Industrie, LORETTE (42420), pour un montant total de 5 864.00 € HT soit 7 036.80 € TTC.	04/03/2026
71	09/03/2026	Convention d'implantation sur le domaine public de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion de zones d'activité économique - ZA des Longes	Le Président décide d'approuver et de signer la convention d'implantation sur le domaine public de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion des zones d'activité économique entre la CC Forez-Est et la Commune de Nervieux.	09/03/2026

72	09/03/2026	Réalisation d'une étude couleur sur les secteurs identifiés des communes de Balbigny et Panissières dans le cadre de l'OPAH-RU - Comm'une couleur	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de la société COMM'UNE COULEUR sise 3 Esplanade Augustin Aussedat, ANNECY (74 000), d'un montant total de 18 700,00 € HT soit 22 440,00 € TTC, détaillé comme suit : o Phase 1 - Diagnostic : 8 775 € HT (12 jours). o Phase 2 - Nuanciers : 6 150 € HT (8,5 jours). o Phase 3 - Documents références : 3 775 € HT (5,5 jours) et de valider le calendrier prévisionnel suivant : o Phase 1 : Avril à septembre 2026 o Phase 2 : Septembre à décembre 2026 o Phase 3 : Décembre 2026 à janvier 2027	09/03/2026
73	11/03/2026	Prestations de caractérisations sur les "Tout-Venant" par SERMACO	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de la société SERMACO – Impasse René Varennes – 42150 LA RICAMARIE, pour un montant total hors taxes de 24 510,00€.	11/03/2026
74	11/03/2026	Convention constitutive du Conseil local de santé mentale du Forez du Centre hospitalier du Forez, de la CC Forez-Est et de Loire Forez Agglomération	Le Président décide d'approuver et de signer la convention entre les signataires susnommés.	11/03/2026
75	11/03/2026	Vente de blocs de casiers au profit de la société l'Atelier de rééducation	Le Président décide d'autoriser la vente de trois blocs de casiers et d'un lot de patères à la société L'ATELIER DE LA REEDUCATION située 14 rue Fernand Forest 63540 ROMAGNAT, immatriculée sous le numéro SIRET 98163148400012, pour un montant global de 1 850 € TTC.	12/03/2026

76	11/03/2026	Convention de mise à disposition et d'utilisation des installations du Centre Aquatique "Nautiform" au profit des écoles privées et publiques du premier degré des communes de Cuzieu et de Veauche	Le Président décide d'approuver et de signer la convention de mise à disposition et d'utilisation des installations du centre aquatique « Nautiform » au profit des écoles privées et publiques du premier degré des communes de Cuzieu et de Veauche pour l'année scolaire 2025-2026, renouvelable par tacite reconduction sur une période de 5 ans et d'approuver les dispositions financières prévoyant que le CC Forez-Est sera facturée conformément à la délibération sur la politique tarifaire Nautiform en vigueur : montant en euros fixé par élève et par séance de 45 min + montant en euros fixé par maître-nageur en enseignement et par séance + montant en euros fixé par bonnet et par élève des écoles du premier degré.	12/03/2026
77	13/03/2026	Avenant de scission / Transfert partiel marché de travaux pour le renouvellement des réseaux d'assainissement et travaux de sécurisation de voirie route de Bruliolles - commune de Poncins	Le Président décide d'acter le transfert du lot n°1 relatif à l'assainissement collectif, compétence transférée à la CC Forez-Est dont le titulaire est la société LMTP. La Commune de Poncins conservera la part du marché portant sur le lot n°2 relatif à la sécurisation des voiries, compétence conservée par la commune.	13/03/2026
78	13/03/2026	Avenant de scission / Transfert partiel marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux d'assainissement et travaux de sécurisation de voirie route de Bruliolles - commune de Poncins	Le Président décide d'approuver et de signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre « le renouvellement des réseaux d'assainissement et travaux de sécurisation de voirie Route de Bruliolles » avec la commune de Poncins et la société VDI, aux conditions prévues dans l'avenant.	13/03/2026

79	13/03/2026	Convention de partenariat entre la CC Forez-Est et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région AURA	Le Président décide d'approuver et de signer la convention de partenariat 2026 entre la CC Forez-Est et la chambre des métiers et de l'artisanat de la région Auvergne Rhône-Alpes et d'approuver la déclinaison opérationnelle des actions envisagées sur l'année 2026. D'ajuster la participation réelle qui sera versée à La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Auvergne Rhône-Alpes en fonction de la réalisation effective du programme et après échange formel de courrier portant accord des deux parties et valant pièces justificatives de la participation de la CC Forez-Est. Etant précisé que la participation financière de la CC Forez-Est sera d'un montant maximum de 8 000 € net de toutes taxes.	13/03/2026
80	13/03/2026	Conventions d'implantation de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion de zones d'activité économique -ZA Chanasson	Le Président décide d'approuver et de signer les deux conventions d'implantation de panneaux de signalisation dans le cadre de la gestion des zones d'activité économique entre la CC Forez-Est et la Commune d'Epercieux-Saint-Paul	13/03/2026
81	13/03/2026	Accompagnement à l'élaboration du rapport quinquennal des attributions de compensation 2021-2025	Le Président décide d'approuver et de signer le devis du cabinet Actipublic - 1 rue Jean Novel - 69100 VILLEURBANNE, au prix de 6 721.25 € HT soit 8 065.50 € TTC	13/03/2026
82	13/03/2026	Demande de subvention auprès de la CAF au titre du fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants (FME) pour les travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la crèche la Passerelle à Panissières	Le Président décide de solliciter auprès de la CAF l'octroi d'une subvention d'un montant de 23 606,80 €, au titre du FME, pour les travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la Crèche LA PASSERELLE, située à Panissières; D'approuver le plan de financement suivant : -L'apport propre de la CC Forez-Est à hauteur de 901,70 € ; -La subvention de la CAF dans le cadre du FME à hauteur de 23 606,80€ et De signer la demande de subvention et l'ensemble des	13/03/2026

			documents nécessaires à sa mise en œuvre.	
83	13/03/2026	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de l'année 2026	Le Président décide de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention de 29 979 € TTC au titre de l'année 2026 pour la mise en œuvre de l'action ANIM-3.	13/03/2026
84	13/03/2026	Prestation pour la réalisation d'une étude prospective sur la Loire - Elaboration d'un programme d'actions opérationnel	Le Président décide d'approuver et de signer la proposition technique et financière présentée par EODD Ingénieurs Conseils, pour un montant total de 36 420,00 € HT, soit 43 704,00 € TTC.	13/03/2026
85	13/03/2026	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux humides - Veauche - Cabinet MG EAU	Le Président décide d'approuver la proposition financière et technique de la société MG Eau, sise 44 Rue Marceau, 69 600 OULLINS, pour un montant total 6 000.00 € HT soit 7 200.00 € TTC.	13/03/2026
86	20/03/2026	Convention 2026 entre la CC Forez-Est de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	Le Président décide d'approuver la convention 2026 entre la communauté de communes Forez-Est et la chambre de commerce et d'industrie Lyon métropole Saint-Etienne Roanne; d'approuver la déclinaison opérationnelle des actions envisagées sur l'année 2026; d'ajuster la participation réelle qui sera versée à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne en fonction de la réalisation effective du programme et après échange formel de courrier portant accord des deux parties et valant pièces justificatives de la participation de la CC Forez-Est. Etant précisé que la participation financière de la CC Forez-Est sera d'un montant maximum de 23 850€ net de toutes taxes.	20/03/2026

87	20/03/2026	Convention d'autorisation temporaire d'occupation de terrains et d'une partie d'un bâtiment ZA Bois Vert II - SAS AURASTOCK	Le Président d'approuver et de signer la convention d'autorisation d'occupation précaire des parcelles de terrains cadastrées C 358 et partie C 359, l'atelier n°2 avec parkings attenants cadastré C 357, sis 299 chemin des entrepreneurs, ZA BOIS Vert II sur la commune d'Epercieux Saint Paul et d'établir que la SAS AURASTOCK s'engage à verser mensuellement une participation financière de 100 € HT soit 120 € TTC.	20/03/2026
88	20/03/2026	Prestation de création d'Enquête Game" avec les médiathèques - Projet co-construit avec les adolescents	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de la société RANDOLAND, dont le siège social est situé à ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON (42005), 15136 Avenue Benoît Fourneyron, pour un montant de 5 900,00 € HT soit 7 080,00€ TTC.	20/03/2026
89	20/03/2026	Convention d'intervention avec l'association miroir aux images lors de l'action artistique et culturelle de la micro-folie	Le Président décide d'approuver et de signer la convention d'intervention lors d'une action artistique et culturelle avec l'association Miroir aux Images, dont le siège social est situé au 124 Impasse du petit bois à MONTROND-LES-BAINS (42149) pour un montant de 100€ TTC comprenant l'intervention elle-même ainsi que les frais liés au déplacement et à la restauration. Etant précisé que la totalité de la somme sera versée par virement après l'intervention et dès réception d'une facture, à déposer sur la plateforme Chorus Pro.	20/03/2026
90	20/03/2026	Bellegarde-en-Forez -Route de Saint-Cyr opérations préalables à la réception - Resotec	Le Président décide d'approuver la proposition financière de la société RESOTEC sise 70 Chemin des Granges, 42340 VEAUCHE, pour un montant total de 12 595.50 € € HT soit 15 114.60 € TTC.	20/03/2026
91	20/03/2026	Reconnaissances subaquatiques du bras mobile prise d'eau barrage de la Gimond - Satif OA	Le Président décide d'approuver la proposition financière de la société SATIF OA sise ZI Molina la Chazotte, Chemin du Château 42350 LA TALAUDIÈRE pour un montant total 4 875,00 € HT soit 5 850,00 € TTC et de passer commande.	20/03/2026

92	24/03/2026	Attribution du marché public - Réalisation du dossier d'autorisation environnementale unique - Ecoparc de Balbigny - Verdi Ingenierie Auvergne Rhône Alpes	Le Président décide d'attribuer et de signer le marché public de services « Réalisation du dossier d'autorisation environnementale unique dans le cadre du projet de l'ECOPARC de Balbigny » avec le candidat VERDI ingénierie Auvergne Rhône Alpes sise 64 Avenue Leclerc, 69 007 LYON, pour un montant total 95 400.00 € HT soit 114 480.00 € TTC.	24/03/2026
93	26/03/2026	Acquisition d'une antenne GPS pour le bureau d'études de la Communauté de Communes de Forez-Est	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de la société GEOTOPO, dont le siège social est à GLEIZE (69400), 208 rue de l'Ancienne Distillerie d'un montant de 17 750.00 € HT, soit 21 300.00 € TTC, et de passer commande.	26/03/2026
94	27/03/2026	Convention de mandat pour la facturation des redevances d'assainissement collectif - Roannaise de l'eau	Le Président décide d'approuver et de signer la Convention de mandat pour la facturation des redevances d'assainissement collectif des communes de Saint-Cyr-de-Valorges, Sainte-Colombe-sur-Gand et Saint-Marcel-de-Félines avec la Roannaise de l'eau. La présente convention s'appliquera à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2029. Elle pourra être reconduite tacitement pour des périodes de 4 ans.	30/03/2026
95	27/03/2026	Convention de mandat pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif - Suez Eau France SAS	Le Président décide d'approuver et signer la convention de mandat pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif des communes de Bussières, Civens, Jas, Montchal, Pouilly Les Feurs, Sainte Agathe en Donzy, Saint Barthelemy Lestra, Saint Martin Lestra, Salt en Donzy, Salvizinet et Valeille avec Suez Eau France SAS. La convention s'appliquera du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2034.	30/03/2026
96	27/03/2026	Vente terrain cadastre AD 141 - Chemin de Montagne - Balbigny à Madame Marie Claude et	Le Président décide de vendre la parcelle cadastrée AD 141 d'une superficie de 942 m2 à Madame Marie Claude et Monsieur René GIRAUD ou à toute personne morale destinée à se substituer à ces derniers et ce au prix net de 14 000 € et d'acter que les frais	30/03/2026

		Monsieur René Giraud	d'acquisition sont à la charge des acquéreurs.	
97	27/03/2026	Bail précaire et dérogatoire de l'atelier Pont Rochand - ZA Pont Rochand - Panissières - Société Solutions Textiles pour professionnels	Le Président décide d'approuver et de signer le contrat de bail précaire et dérogatoire ci-annexé afin de mettre en location l'Atelier Pont Rochand à l'entreprise Solutions textiles pour professionnels, 510 route de Montchal, 42360 PANISSIERES pour une durée déterminée maximale de 12 mois du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 et pour un montant mensuel de 2 900 € HT.	30/03/2026
98	30/03/2026	Avenant n°1 au marché de réalisation de diagnostics amiante à Balbigny	Le Président décide d'approuver et de signer l'avenant au marché de prestations de services pour la réalisation de diagnostics amiante à Balbigny.	30/03/2026
99	30/03/2026	Avenant n°1 au marché programme travaux 2024 - Réhabilitation des ouvrages d'eau potable du syndicat	Le Président décide d'approuver et de signer l'avenant au marché de travaux de réhabilitation des ouvrages d'eau potable du syndicat (ex SIVAP) augmentant le délai de réalisation initialement de 14 semaines à 22 semaines.	31/03/2026
100	30/03/2026	Avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement et de reprise d'un réseau gravitaire rue Adamas - secteur Plancieux à Montrond-Les-Bains	Le Président décide d'approuver et de signer l'avenant au marché public de travaux d'assainissement et de reprise d'un réseau gravitaire rue Adamas – secteur Plancieux à Montrond-les-Bains signé avec la société COLAS France – Agence TPCF.	31/03/2026
101	30/03/2026	Convention d'aménagement d'accès et de manœuvre pour le service public de collecte des déchets	Le Président décide d'approuver et de signer la convention d'aménagement, d'accès et de manœuvre pour le service public de collecte des déchets ci-annexée pour une durée de 10 ans.	31/03/2026
102	30/03/2026	Convention d'honoraires - Maître Kieffer	Le Président décide d'approuver et de signer la convention d'honoraires de Maître Elodie KIEFFER, avocate au Barreau de Saint-Etienne, pour un montant total de 880 € HT soit 1 100 € TTC.	31/03/2026

103	30/03/2026	Acquisition de compteurs et clapets ITRON	Le Président décide d'approuver la proposition financière de la société ITRON sise 2 rue de Paris 92190 Meudon, pour un montant total de 6 342.90 € HT soit 7 611.48 € TTC.	31/03/2026
104	30/03/2026	Renouvellement de la vanne motorisée sur l'Usine d'eau potable Grangeon par la SAUR	Le Président décide d'approuver la proposition financière de la société SAUR sise 11 chemin de Bretagne 92130 Issy-les-Moulineaux, pour un montant total de 12 750 € HT soit 15 300 € TTC.	31/03/2026
105	30/03/2026	Raccordement au réseau public de distribution d'électricité de la future crèche de Rozier-en-Donzy ENEDIS	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de la Société ENEDIS, 4 Place de la Pyramide, 92030 PARIS LA DÉFENSE CEDEX pour un montant total de 8 363,26 € HT soit 10 035,84 € TTC.	31/03/2026
106	30/03/2026	Demande de subvention au titre du contrat négocié 2024-2027 - construction de la crèche de Rozier-en-Donzy	Le Président décide d'approuver et de signer le devis de la Société ENEDIS, 4 Place de la Pyramide, 92030 PARIS LA DÉFENSE CEDEX pour un montant total de 8 363,26 € HT soit 10 035,84 € TTC.	31/03/2026
107	30/03/2026	Demande de cofinancement pour le poste de manager commerce auprès de la Banque Des Territoires	Le Président décide de solliciter une demande de cofinancement pour le poste de manager commerce auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 20 000 € par an pendant 2 ans.	31/03/2026
108	30/03/2026	Reprise de branchements par la SAUR dans le cadre des travaux de restructuration des réseaux humides rue Marcus Claudius et Chemin de Grangeneuve à Marclopt	Le Président décide d'approuver la proposition financière de la société SAUR sise 11 chemin de Bretagne 92130 Issy-les-Moulineaux, pour un montant total de 15 938,05 € HT soit 19 125,66 € TTC.	31/03/2026
109	30/03/2026	Achat d'un véhicule d'occasion - Renault Trafic	Le Président décide d'approuver et de signer le devis du Garage RENAULT LAFAY dont le siège social est situé à AMPLEPUIS (69550), 6 Route de Cublize, pour un montant de 22 383.13 € HT, soit 26 790.00 € TTC, et de passer commande.	31/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

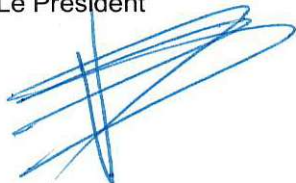
Réception par le préfet : 12/05/2026

110	01/04/2026	Avis de l'autorité organisatrice du service public petite enfance concernant un projet de création d'une micro-crèche sur la commune de Civens	Le Président décide d'émettre un avis favorable à la création d'une Micro-Crèche, Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, sur la commune de CIVENS (42065). Cet avis est valable pour une durée de 24 mois.	01/04/2026
111	07/04/2026	Attribution du marché public de travaux de construction de la crèche de Rozier-en-Donzy - Lot n°1 - Pépinières et Jardins d'Aiguilly	Le Président décide d'attribuer le lot n°1 du marché public de travaux « Construction de la crèche de Rozier-en-Donzy » à la société PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY sise 135 Allée Barlotti – 42720 VOUGY pour un montant total de 19 634,70 € HT, soit 23 561,64 € TTC.	07/04/2026
112	07/04/2026	Attribution du marché public de travaux de construction de la crèche de Rozier-en-Donzy - Lot n°2 - Naulin	Le Président décide d'attribuer le lot n°2 du marché public de travaux « Construction de la crèche de Rozier-en-Donzy » à la société NAULIN sise 125 Rue de l'Industrie – BP 69 – ZA les Places – 42110 CIVENS pour un montant total de 79 774,48 € HT, soit 95 729,38 € TTC.	07/04/2026
113	07/04/2026	Attribution du marché public de travaux de construction de la crèche de Rozier-en-Donzy - Lot n°3 Société Roziéroise de construction (SOROC)	Le Président décide d'attribuer le lot n°3 du marché public de travaux « Construction de la crèche de Rozier-en-Donzy » à la société SOROC sise 123 Rue Saint Roch – 42810 ROZIER-EN-DONZY pour un montant total de 205 868,29 € HT, soit 247 041,95 € TTC.	07/04/2026
114	07/04/2026	Attribution du marché public de travaux de construction de la crèche de Rozier-en-Donzy - Lot n°8 - Rozières	Le Président décide d'attribuer le lot n°8 du marché public de travaux « Construction de la crèche de Rozier-en-Donzy » à la société ROZIERES sise 4 Rue Simone de Beauvoir – 42580 L'ETRAT pour un montant total de 27 002,76 € HT, soit 32 403,31 € TTC.	07/04/2026
115	07/04/2026	Attribution du marché public de travaux de construction de la crèche de Rozier-en-Donzy - Lot n°14 - Loire Ascenseurs	Le Président décide d'attribuer le lot n°14 du marché public de travaux « Construction de la crèche de Rozier-en-Donzy » à la société LOIRE ASCENCEURS sise 22 Rue du Puits Rochefort – 42100 SAINT-ETIENNE pour un montant total de 20 500,00 € HT, soit 24 600,00 € TTC.	07/04/2026

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain Conseil communautaire aura lieu le mercredi 06 mai 2026 à 18h à la Maison de la Commune de Feurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.

Pierre VERICEL
Le Président



Marine GUILLOT
Le Secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260010605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026